



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL SIGNES 2020

ARTICLE 1 – PARTICIPATION

Pour égayer nos journées et à l'approche des fêtes de Noël, la municipalité lance pour la première année le Concours de la plus belle décoration de Noël à Signes. Tous les habitants de Signes peuvent y participer en illuminant et/ou décorant leur maison, leur appartement, leur commerce.

ARTICLE 2 – COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours est composé de 6 membres :

- Madame le Maire et un Conseiller.
- 2 enfants de l'école primaire. Autorisation parentale obligatoire et inscription par les parents à l'adresse e-mail signesconcours@gmail.com ou sur papier libre à la Mairie (tirage au sort).
- 2 volontaires qui se feront connaître par mail à l'adresse signesconcours@gmail.com ou sur papier libre à la Mairie (tirage au sort).

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Le concours se déroulera du 1er au 24 Décembre 2020.

La clôture des inscriptions aura lieu le Mercredi 16 décembre 2020 à 16h00.

Toute publicité, médiatisation, ou sponsoring quel qu'il soit est interdit pendant le concours. Les membres du jury ne sont pas en droit de participer au concours, mais peuvent décorer leur habitation. Les services municipaux pourront demander le retrait de décorations pouvant gêner la circulation, ou la visibilité sur la voie publique.

ARTICLE 4 – CATÉGORIES

- 1ère Catégorie : Maisons
- 2ème Catégorie : Fenêtres et Balcons
- 3ème Catégorie : Commerces

Fidèle à sa volonté de promouvoir économies d'énergie et développement durable, la ville organise **un prix spécial « développement durable »** fondé sur la qualité de la créativité écoresponsable (panneaux solaires pour une alimentation auto-suffisante, décorations non électriques type système réfléchissant, guirlandes, sapins...) avec ou sans illuminations. A NOTER : s'il doit y avoir des illuminations, seules les ampoules LEDS sont autorisées.

Pour concourir dans l'une de 3 catégories : Maisons /Fenêtres ou Balcons/ Commerces, un bulletin sera téléchargeable par le Code QR ou à retirer directement en Mairie et chez les commerçants. Il est à noter que les façades, jardins, balcons et fenêtres ou vitrines devront être visibles depuis la voie publique, de la tombée de la nuit 18h jusqu'à 22h au moins (et en journée pour le prix spécial « développement durable » ou en cas de décorations non électriques).

ARTICLE 5 – PASSAGE DU JURY

Le jury du concours se déplacera en fin d'après-midi et après 18h afin d'apprécier les illuminations. Les participants au concours devront garder en l'état leurs décorations du Vendredi 18 au Mardi 22 Décembre 2020.

ARTICLE 6 – CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Lors de son passage, le jury appréciera les efforts réalisés par les participants avec des décorations (lumineuses ou non) en matière d'esthétique, de diversité du matériel utilisé et d'inventivité.

La notation se fera en fonction :

- Vue d'ensemble, décoration, harmonie (l'abondance de décorations lumineuses ne sera pas un critère favorisant)
- Créativité et originalité
- Qualité de la créativité écoresponsable, utilisation d'objet issus de recyclage /de la nature

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury sélectionnera un lauréat et attribuera un premier prix par catégorie en lice. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours. Le jury se réserve le droit de disqualifier tout participant ayant un manquement à ce règlement, ou un comportement inapproprié quant à l'esprit de cette démarche.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Les résultats seront rendus publics sur les réseaux sociaux et sur l'application Signes 83 le Jeudi 24 décembre 2020 à partir de 16h00. Les prix seront remis à domicile pour les 4 Gagnants par Mme le Maire.

ARTICLE 9 – PHOTOS

Le jury et les services de la Mairie sont autorisés, sans réserve ou restriction, à réaliser des photographies des différentes décorations pour une exploitation, publication et diffusion éventuelle sur des supports d'information et médias locaux, sans contrepartie financière. L'accord du participant est acquis lors de son inscription.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.



Bulletin d'Inscription

Concours de Décorations de Noël

Signes 2020

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE
MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 À 16H00 !

Les bulletins sont à déposer en Mairie dans l'urne prévue à cet effet ou par courriel à l'adresse suivante : signesconcours@gmail.com.

Le passage du jury aura lieu entre le Vendredi 18 et le Mardi 22 Décembre 2020. Les résultats seront rendus publics le Jeudi 24 Décembre 2020.

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

- **JE M'INSCRIS AU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL DANS LA CATÉGORIE* :**

MAISONS

FENÊTRES/BALCONS

COMMERCES

(Une seule catégorie possible*)

- **VISITE :** JOUR

NUIT

Je certifie avoir pris connaissance du **RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL SIGNES 2020.**

Date et Signature :